

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 octobre 2008 à 20 h 5, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mesdames :

Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc, Lise Paquette, Thérèse Richard De Nitto et Chantale T. Renaud

Messieurs :

Claude Denis, Roch Dumont, Alain Fillion, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville, Jean-Claude Rousseau et Gilles Roy

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :**

Du primaire: Monsieur Nicolas Léonard  
Du secondaire : Monsieur Michel Parent

**EST ABSENTE :**

Madame Suzanne Gagnon Poulin

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Monsieur André Byette, directeur général  
Monsieur Anthony Bellini, directeur général adjoint  
Madame Monique Guillet, directrice générale adjointe  
Monsieur Daniel Ouimet, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement  
Représentants de la firme Brunet Roy Dubé, comptables agréés (vérificateurs externes)

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 20 h 5.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2008

20-CC-2008-2009

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Roch Dumont:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2008
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
  - 5.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
  - 5.2 Forces Avenir – signature d'une entente
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
  - 6.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élection et de deux scrutateurs pour l'élection des membres du Comité exécutif
  - 6.2 Élection des membres du Comité exécutif
  - 6.3 Demande de révision de décision pour les élèves V.C., M.C. et S.C.
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
  - 10.1 États financiers 2007-2008 et rapport du vérificateur externe
  - 10.2 Budget initial 2008-2009 d'un établissement
11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2008

21-CC-2008-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
23 SEPTEMBRE 2008**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lise Paquette que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2008 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

**REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le directeur général dépose la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 23 septembre 2008 au 28 octobre 2008.

22-CC-2008-2009

**FORCES AVENIR – SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

**CONSIDÉRANT** que l'entente avec l'organisme Forces AVENIR inc. offre la possibilité de rayonnement des accomplissements des élèves et des employés de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**CONSIDÉRANT** que l'entente permet également d'accroître la visibilité de la Commission scolaire Marie-Victorin dans les médias;

**CONSIDÉRANT** que cette entente est conforme aux objectifs poursuivis dans le *Plan stratégique 2008-2012*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Gilles Roy :

**QUE** le Conseil des commissaires autorise le directeur général à signer ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2008

**23-CC-2008-2009**

**NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION ET DE DEUX  
SCRUTATEURS POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ  
EXÉCUTIF**

**CONSIDÉRANT** la procédure d'élection adoptée par la résolution #3-CC-1998 lors de la séance du Conseil des commissaires du 2 juillet 1998;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nathalie Boisclair:

- 1<sup>o</sup> **QUE** monsieur André Byette soit désigné pour agir à titre de président d'élection;
- 2<sup>o</sup> **QUE** messieurs Nicolas Léonard et Michel Parent soient désignés pour agir à titre de scrutateurs.

**Adoptée à l'unanimité**

**ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**CONSIDÉRANT** la résolution no. 29-CC-2007-2008 adoptée lors de la séance spéciale du Conseil des commissaires du 13 novembre 2007, déterminant le nombre de membres du Comité exécutif à neuf (9) membres incluant la présidence et les deux commissaires représentant le Comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la résolution no. 30-CC-2007-2008 adoptée lors de cette même séance spéciale déterminant la durée du mandat des membres du Comité exécutif, autre que celle de la présidence et des commissaires parents, à une (1 année);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'élire les 6 autres membres ayant droit de votre, qui entreront en fonction à compter du 13 novembre 2008;

Le président d'élection appelle les candidatures pour les 6 postes de membres du Comité exécutif :

Francine Chabot	propose	Nathalie Boisclair
Claude Denis	propose	Colette Larose
Michelle Laguë	propose	Benoît Laganière
Roch Dumont	propose	Michel Gervais
Serge Mainville	propose	Normand Héroux
Sylvain Lévesque	propose	Nicole Leblanc
Normand Héroux	propose	Gilles Roy
Lise Paquette	propose	Chantal T. Renaud
Normand Héroux	propose	Denise Girard

**24-CC-2008-2009**

Monsieur Roch Dumont propose la fin des mises en candidature.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2008

Le président d'élection demande aux candidats s'ils acceptent d'être candidats. Tous les candidats acceptent. Le président offre la possibilité à chaque candidat de s'adresser à tour de rôle aux commissaires.

Le président d'élection procède à l'élection puisque le nombre de candidatures est supérieur à 6. Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote.

\*\*\* Suspension de la séance de 20 h 30 à 20 h 45 pour le dépouillement. \*\*\*

Après le dépouillement des votes, au premier tour de scrutin, le président d'Élection annonce que deux bulletins de vote ont dû être rejetés et que sept candidats ont obtenu au moins la majorité simple. Les commissaires passant au 2<sup>e</sup> tour de scrutin sont:

Madame Nathalie Boisclair  
Madame Colette Larose  
Monsieur Benoît Laganière  
Monsieur Michel Gervais  
Monsieur Normand Héroux  
Madame Nicole Leblanc  
Madame Chantal T. Renaud

Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote pour le 2<sup>e</sup> tour.

\*\*\*Suspension de la séance de 20 h 50 à 21h pour le dépouillement. \*\*\*

Après le dépouillement des votes, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, les résultats sont:

Normand Héroux	12 votes
Benoît Laganière	15 votes
Chantal T. Renaud	16 votes
Nathalie Boisclair	16 votes
Nicole Leblanc	15 votes
Michel Gervais	17 votes
Colette Larose	17 votes

Deux bulletins de vote ont été rejetés.

corrigé par la résolution  
30-CC-2008-2009

Le président d'élection déclare élues les personnes suivantes qui *entreront* en fonction à compter du 13 novembre 2008:

Madame Nathalie Boisclair  
Madame Nicole Leblanc  
Madame Chantal T. Renaud  
Madame Colette Larose  
Monsieur Benoît Laganière  
Monsieur Michel Gervais

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2008

**25-CC-2008-2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Michelle Laguë :

**QUE** les bulletins de vote soient détruits.

**Adoptée à l'unanimité**

**26-CC-2008-2009**

**DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION POUR LES ÉLÈVES V.C., M.C.  
ET S.C.**

**CONSIDÉRANT** la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le ministre a établi un programme pour le cours d'éthique et culture religieuse;

**CONSIDÉRANT** que les parents des élèves V.C., M.C. et S.C. ont déposé une demande d'exemption au régime pédagogique afin que leurs enfants ne suivent pas le cours d'éthique et culture religieuse pour l'année scolaire 2008-2009;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 32 du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs adopté par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 27 juin 2006;

**CONSIDÉRANT** que le directeur du Service des ressources éducatives a refusé cette demande d'exemption, laquelle décision fut ultérieurement confirmée par la direction générale adjointe;

**CONSIDÉRANT** que les parents des élèves concernés ont déposé une demande de révision de cette décision afin que leurs enfants soient exemptés du cours d'éthique et culture religieuse, lequel cours est obligatoire en vertu du Régime pédagogique;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

**CONSIDÉRANT** que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le mardi 7 octobre 2008 ;

**CONSIDÉRANT** que les parents ont eu la possibilité de rencontrer, le 7 octobre 2008, les membres du comité de révision afin de présenter leur demande écrite mais qu'ils ont choisi de se limiter à leur demande écrite en ne se présentant pas à cette rencontre;

**CONSIDÉRANT** que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue dans cette affaire;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2008

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que les parents des élèves concernés n'ont pas démontré un préjudice grave et personnel pour leurs enfants et n'ont pas convaincu le comité de la nécessité de recommander une révision de la décision;

**CONSIDÉRANT** que la demande d'exemption présentée par les parents des élèves ne requiert pas l'exemption des règles de sanction;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires exerce les pouvoirs qui lui sont confiés par la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'instruction publique* confie à la Commission scolaire l'obligation d'appliquer le Régime pédagogique et les cours qui en découlent;

**CONSIDÉRANT** que, conséquemment, le Conseil des commissaires n'a pas la compétence quant à la validité, l'opportunité et le contenu des lois et règlements adoptés par l'Assemblée nationale du Québec, notamment en regard du Régime pédagogique;

**CONSIDÉRANT** que la mission de l'école est d'instruire, socialiser et qualifier les élèves, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** que le comité formé par le Conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues, qu'il n'y a pas lieu de réviser la décision;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Francine Chabot :

**QUE** le Conseil des commissaires confirme la décision prise par la direction du Service des ressources éducatives, à l'effet de refuser la demande d'exemption au régime pédagogique afin que les élèves V.C., M.C. et S.C. ne suivent pas le cours d'éthique et culture religieuse pour l'année scolaire 2008-2009.

Le vote est demandé:

**POUR: 17**

**CONTRE: 0**

**ABSTENTION: 3**

corrigé par la résolution  
30-CC-2008-2009

Les commissaires Normand Héroux, Sylvain Lévesque et Thérèse Richard de Nitto *s'abstiennent de voter*.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2008

27-CC-2008-2009

**ÉTATS FINANCIERS 2007-2008 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR  
EXTERNE**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute commission scolaire doit soumettre le rapport financier annuel accompagné du rapport de vérification au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

**CONSIDÉRANT** que le comité de travail du Conseil des commissaires a recommandé l'acceptation du rapport financier de l'exercice 2007-2008 ;

**CONSIDÉRANT** que certaines sommes sont prévues pour des activités spécifiques et que les soldes non dépensés au 30 juin 2008 devront être utilisés à ces fins ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Colette Larose :

**QUE** le rapport financier de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'exercice financier 2007-2008 et le rapport de vérification correspondant soient acceptés, en réservant les sommes ci-dessous, aux fins précisées :

Écoles primaires et spécialisées	5 323 028,00 \$
Écoles secondaires	88 802,00 \$
Centres de formation professionnelle	126 800,00 \$
Centres d'éducation des adultes	<162 247,00> \$
Enveloppes spécifiques	<2 047 120,00> \$

**Adoptée à l'unanimité**

28-CC-2008-2009

**BUDGET INITIAL 2008-2009 D'UN ÉTABLISSEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire Marie-Victorin doit approuver les budgets des établissements conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

**CONSIDÉRANT** que l'école Marie-Victorin (Brossard) a présenté sa répartition budgétaire conformément aux instructions émises et que celle-ci a fait l'objet de résolution d'acceptation de son conseil d'établissement ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Michel Gervais :

**QUE** la Commission approuve le budget de l'école Marie-Victorin (Brossard).

**Adoptée à l'unanimité**



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2008

**AUTRES POINTS**

Aucun autre point n'a été abordé.

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole. Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Quatre commissaires ont pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS**

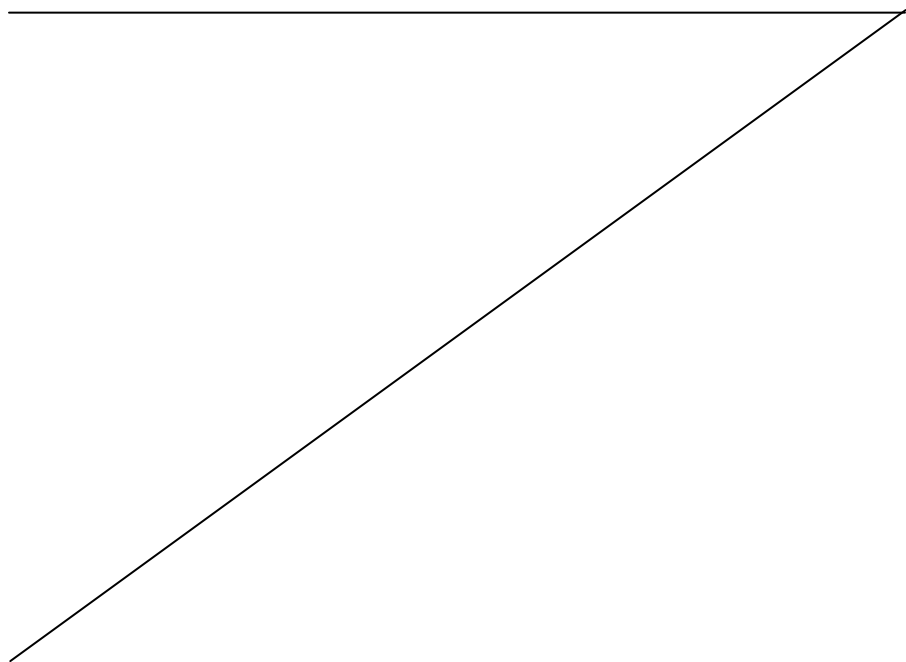
Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21 h 25.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2008

